



Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2015/1/2/Rev.2
4 novembre 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2015. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques auxquelles le PAM est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Politique en matière d'évaluation (2016–2021)

À l'issue de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM mené par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et le Comité d'aide au développement, qui s'est achevé en 2014, il a été recommandé au PAM de réviser sa politique d'évaluation de 2008 conformément: i) aux normes et pratiques optimales actuelles du GNUE; ii) au Plan stratégique et aux engagements connexes en faveur du renforcement du rôle de l'évaluation dans la gestion de la performance; et iii) aux évolutions du système international d'évaluation. La nouvelle politique actualise et précise l'objet et la portée de la fonction d'évaluation au PAM, les rôles et responsabilités respectifs du Conseil d'administration, du Bureau de l'évaluation et des différents responsables, et donne des orientations sur les capacités nécessaires, les ressources à mobiliser, le choix des évaluations à mener, la couverture des évaluations ainsi que leur utilisation dans l'ensemble du PAM. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et met en lumière les incidences pour le PAM. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**. Conformément à ce qu'a demandé la Liste D le 3 septembre 2015, ce point fera l'objet d'une discussion lors de la session.

d) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Plan de gestion du PAM pour 2016–2018

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2016–2018, y compris le budget du PAM pour 2016.

Il est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022

Ce document contient, à l'intention du Conseil, la recommandation du Groupe d'évaluation relative à la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Il est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Point sur l'examen du cadre de financement

À sa session annuelle de 2014, le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre l'étape suivante de l'examen du cadre de financement, comme indiqué dans le document portant la cote WFP/EB.A/2014/6-D/1. Ce rapport fait le point sur les progrès accomplis en la matière. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Plan de travail du Commissaire aux comptes*

Ce document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2015-2016. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (2012–2014) et réponse de la direction

La politique du PAM en matière de nutrition, adoptée en 2012, a défini le rôle du PAM pour ce qui est de réduire la dénutrition grâce à ses programmes et à ses partenariats, ce qui englobe le traitement et la prévention de la malnutrition aiguë modérée, la prévention de la malnutrition chronique, la lutte contre les carences en micronutriments et les programmes tenant compte de la nutrition. Le Conseil a demandé que la politique soit évaluée en 2015, soit au moins une année plus tôt que ce que prévoit le cycle habituel d'évaluation des politiques. Cette évaluation porte sur la qualité de la politique, sur les modalités d'exécution qui lui sont associées, notamment les moyens mis en œuvre et l'appui technique fourni, les partenariats et les procédures opératoires, comme la gestion des données factuelles, ainsi que sur les résultats obtenus à ce jour. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport de synthèse des évaluations consacrées au travail du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et réponse de la direction

Ce rapport de synthèse clôture la série d'évaluations stratégiques consacrées au travail du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Cette synthèse, qui a pour objet d'éclairer les orientations stratégiques du PAM et de renforcer l'efficacité, prend en considération l'évolution des conditions dans lesquelles vivent les populations tant urbaines que rurales exposées à l'insécurité alimentaire, les conflits complexes, les crises survenant brutalement et les situations d'urgence à évolution lente qui mobilisent un nombre croissant d'acteurs de l'aide humanitaire, l'architecture internationale en matière d'action humanitaire et le Programme de transformation. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Rapport succinct de l'évaluation conjointe de l'initiative REACH (2011–2015), et réponse de la direction

Lancé en 2011, le partenariat Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH) vise à améliorer la gouvernance et la programmation dans le domaine de la nutrition en vue d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan nutritionnel. Cette évaluation présente un intérêt stratégique, car le PAM joue un rôle de chef de file dans le cadre de cette initiative associant plusieurs partenaires. Elle permettra de mieux cerner le travail de partenariat effectué par le PAM en matière de programmes nutritionnels, ainsi que sa capacité à remédier au problème de la perpétuation de la faim, deux questions qui ont été soulevées dans de récentes évaluations stratégiques portant sur le passage de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire opéré par le PAM. Cette évaluation complète d'autres travaux portant sur le portefeuille d'activités nutritionnelles du PAM, qui prend de plus en plus d'ampleur. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

- d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République-Unie de Tanzanie (2011–2014) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

- e) Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2014–2015

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Questions opérationnelles

7. *Programmes de pays*

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des programmes de pays ci-après:

- Sri Lanka 200866 (2016-2017)
- Ouganda 200894 (2016-2020)
- Zambie 200891 (2016-2020)

8. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

- a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Projet de développement Haïti 200150
- Programme de pays République démocratique populaire lao 200242
- Programme de pays Mozambique 200286

- b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République démocratique du Congo 200832
- Népal 200875
- Pakistan 200867
- Somalie 200844

- Ouganda 200842
- Zimbabwe 200892 – **RETIRÉ**

c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Amérique centrale
- Éthiopie
- Myanmar 200299
- Soudan du Sud 200572

9. *Projets approuvés par correspondance*

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, qu'il a approuvée par correspondance après sa session annuelle de 2015:

- Malawi 200692

10. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles**

a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Djibouti 200824
- Rwanda 200744

b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

11. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016–2017

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2016–2017.

12. *Résumé des travaux de la session annuelle de 2015 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2015 lui est soumis **pour approbation**.

13. *Questions diverses**

➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Jordanie

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM en Jordanie est soumis au Conseil **pour information**.

➤ Rapport sur la visite du Conseil d'administration du PAM au Pakistan

Un rapport sur la visite du Conseil d'administration du PAM au Pakistan est soumis au Conseil **pour information**.

14. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.